



SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE
AU CANADA PAR RÉGION



TIRF

The knowledge source for safe driving

La Fondation de recherche sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières.

La FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. Depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

À propos du sondage

Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 200 Canadiens ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,9 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

Soutien financier assuré par :



Transport
Canada

Transports
Canada



L'Association des brasseurs du Canada



Décembre 2009

Fondation de recherches sur les blessures de la route

171, rue Nepean, bureau 200, Ottawa, Ontario, K2P 0B4

Droits d'auteurs © 2009

ISBN: 978-0920071-98-4

www.tirf.ca

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU CANADA PAR RÉGION

Ward Vanlaar

Kyla Marcoux

Robyn Robertson

TABLE DE MATIÈRES

La conduite en état d'ivresse dans le Canada atlantique	1
La conduite en état d'ivresse au Québec	7
La conduite en état d'ivresse en Ontario	11
La conduite en état d'ivresse dans les Prairies	15
La conduite en état d'ivresse en Colombie-Britannique	19

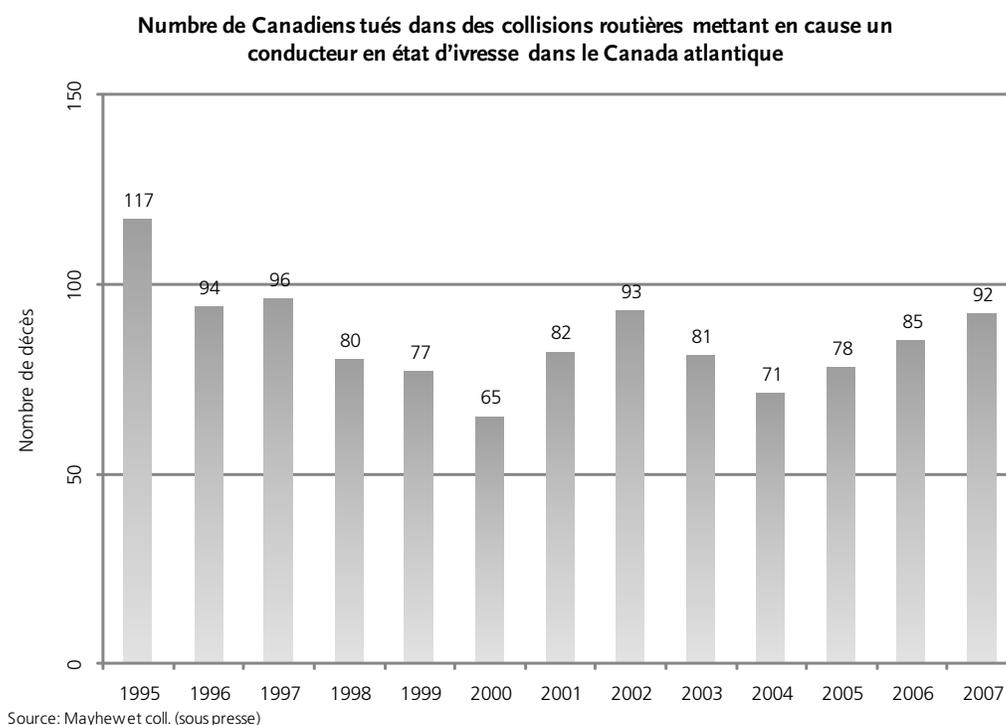


LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LE CANADA ATLANTIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région du Canada atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 200). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse dans le Canada atlantique? En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 92 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans la région de l'Atlantique, ce qui représente une hausse soutenue de ces décès depuis 2004. Cette



augmentation semble indiquer que la lutte contre la conduite en état d'ivresse a cessé de progresser. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat national (92 décès dans le Canada atlantique comparativement à 863 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Il est conseillé de continuer de surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage. À ce jour, l'ensemble du Canada a atteint un plateau depuis 2000 et il pourrait y avoir des raisons de croire que le Canada fait des progrès sur le plan des décès liés à l'alcool (voir la fiche d'information nationale), mais cette tendance n'est pas encore apparente dans la région du Canada atlantique.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans la région du Canada

atlantique? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 15,1 % des Canadiens de l'Atlantique ont admis l'avoir fait en 2009. Ce pourcentage n'était que de 8,7 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance dans la région du Canada atlantique. En effet, deux points de données (2008 et 2009) sont insuffisants pour produire une comparaison valable. Ainsi, il est trop tôt pour dire si le nombre augmente ou diminue véritablement. Par exemple, le pourcentage de 2008 était exceptionnellement faible comparativement au résultat national de 18,1 %. Cette baisse pourrait être attribuable à une fluctuation aléatoire, auquel cas le véritable pourcentage de la région pourrait avoir été plus élevé. Si le vrai résultat avait été plus proche du résultat national, on aurait constaté aujourd'hui une baisse plutôt qu'une hausse de la tendance. De plus, si l'on s'en tient aux données de 2009, les résultats de cette année pour la région du Canada atlantique (15,1 %) sont à peu près de quatre points de pourcentage de moins que le résultat de 19 % pour l'ensemble du Canada. Ici encore, il faudra plus de données pour confirmer s'il se dégagera ou non une tendance dans le Canada atlantique et si la comparaison des résultats de cette région avec la moyenne nationale est favorable ou défavorable.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans la région du Canada

atlantique alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 4,4 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont admis avoir eu ce comportement en 2009. Ce pourcentage était de 4,2 % en 2008. Il se compare à 5,6 % pour l'ensemble du Canada en 2009 et à 5,2 % en 2008. Il semble que cet indicateur ait produit des résultats plus stables pour le Canada atlantique que celui de la conduite en état d'ivresse à n'importe quel degré de consommation d'alcool. Si cette conclusion s'avérait vraie, il n'y aurait alors aucune raison de croire que le Canada atlantique affiche de moins bons résultats en 2009 qu'en 2008 (alors que c'était le cas selon l'indicateur précédent), surtout que cet indicateur de la conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite légale correspond à une consommation d'alcool supérieure, plus dangereuse.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 2,8 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 3,2 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmente substantiellement.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ le quart (25,6 %) des Canadiens de la région de l'Atlantique connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Ce pourcentage était de 28,4 % l'année dernière. La conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la région de l'Atlantique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

Dans la région de l'Atlantique, 15,8 % des Canadiens (comparativement à 17,8 % l'année dernière) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de l'Atlantique portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comparativement à l'année dernière, une minorité de conducteurs en état d'ébriété ont bu à leur domicile, ce qui signifie qu'un bon nombre se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

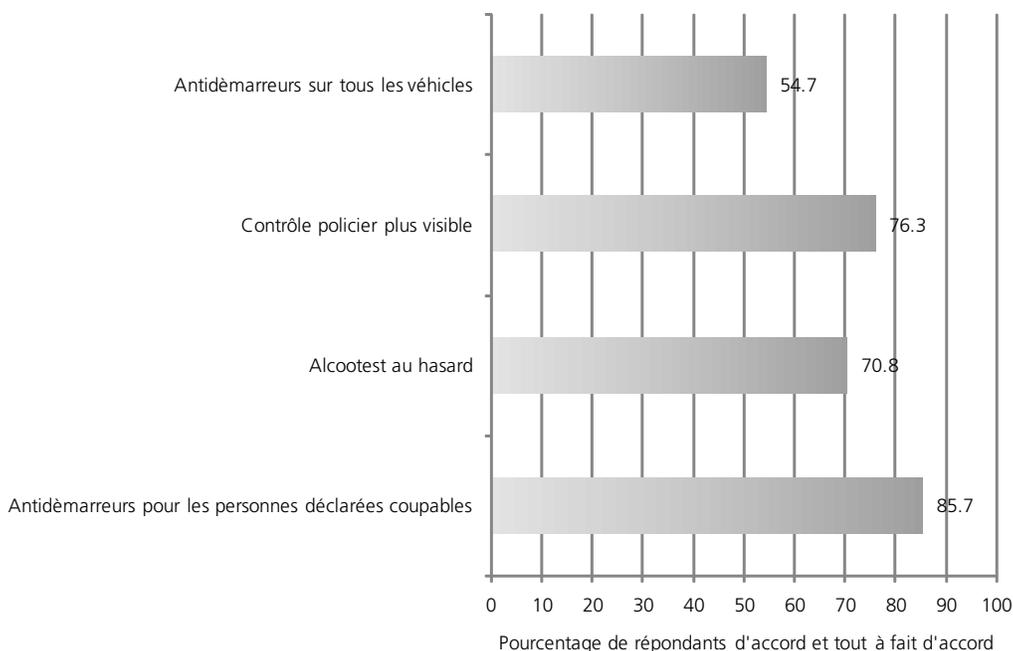
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans la région du Canada atlantique? Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont davantage préoccupés par la conduite en état d'ivresse que par tout autre problème social : 80,1 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Le second problème qui les préoccupe le plus est le crime (68,9 %), suivi de la sécurité routière (66,6 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (39,7 %), à peu près comme l'année dernière (31,6 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la région de l'Atlantique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 87 % des Canadiens de la région de l'Atlantique – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité

routière. Il n’y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l’alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de l’excès de vitesse (79,3 %), tandis que celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est le nombre de poids lourds sur les routes (35,9 %).

Degré de soutien aux différentes mesures dans la région du Canada atlantique. Les Canadiens de la région de l’Atlantique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 85,7 % des Canadiens de la région de l’Atlantique sont d’accord ou tout à fait d’accord pour que l’usage d’antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. En 2008, le pourcentage était de 79,2 %. Les Canadiens de la région de l’Atlantique ont aussi noté leur appui aux mesures suivantes : 70,8 % (66,7 % en 2008) étaient d’accord ou tout à fait d’accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d’alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d’ivresse; 76,3 % (74,9 % en 2008) étaient d’accord ou tout à fait d’accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d’ivresse; à peu près le même pourcentage de Canadiens de la région de l’Atlantique que l’année dernière (54,7 % en 2009 et 54,6 % en 2008) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur tous les véhicules.

Degré de soutien aux différentes mesures dans la région du Canada atlantique



Bien que le public appuie davantage l’installation obligatoire d’antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d’ivresse que pour tous les véhicules, plus de la moitié des Canadiens de la région de l’Atlantique pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d’une sensibilisation croissante aux avantages

que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

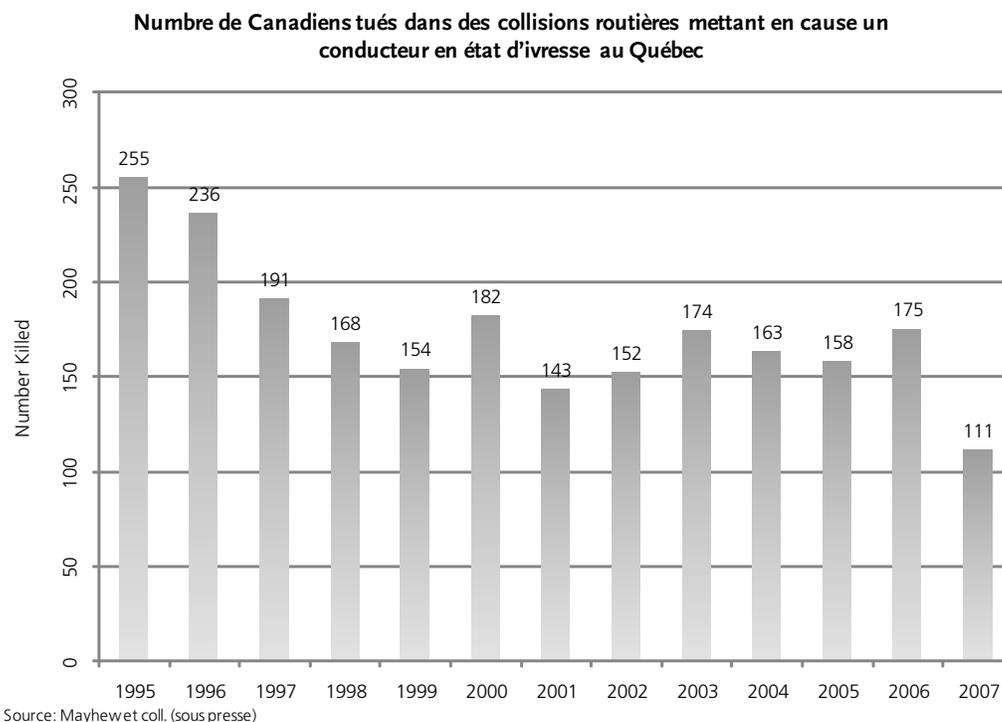
À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la région de l'Atlantique ont participé au sondage en septembre et octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU QUÉBEC

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour le Québec du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 200). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse au Québec? En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 111 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre au Québec, ce qui représentait une baisse considérable par rapport à 2006 ou à quelque autre année que ce soit. Une diminution aussi forte pourrait marquer le début d'une tendance à la baisse renouvelée, même si elle peut tout aussi bien être le résultat d'une fluctuation aléatoire. Si la seconde hypothèse était la bonne,



on pourrait s'attendre à ce que le total de l'année prochaine soit de nouveau plus élevé. Bien qu'il soit impossible de le confirmer maintenant, on pourrait avancer que le résultat de 2006 était aussi un total plutôt extrême résultant d'une fluctuation aléatoire, mais dans la direction opposée, soit à la hausse. Si les données de 2006 et 2007 sont des extrêmes opposés attribuables à des fluctuations aléatoires, le résultat de 2008 se situerait à peu près à mi-chemin et pourrait peut-être confirmer une tendance à la baisse amorcée en 2003, alors que le nombre de décès était passé de 174 à 163 en 2004 puis à 158 en 2005.

À ce jour, l'ensemble du Canada semble avoir atteint un plateau depuis 2000 et il pourrait y avoir des raisons de croire que le Canada fait des progrès sur le plan des décès liés à l'alcool (voir la fiche d'information nationale). Le Québec semble être le principal facteur de la baisse puisque les autres provinces ont soit atteint un plateau ou voient leur nombre de mortalités routières augmenter.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent après avoir consommé de l'alcool au Québec? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 21,9 % ont admis l'avoir fait en 2009. Le pourcentage était de 24,9 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance pour le Québec. En effet, deux points de données (2008 et 2009) sont insuffisants pour produire une comparaison valable. Ainsi, il est trop tôt pour dire si le nombre augmente ou diminue véritablement.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse au Québec alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 6,1 % des Canadiens du Québec ont admis avoir eu ce comportement en 2009. Ce pourcentage était de 7,5 % en 2008. Il se compare à 5,6 % pour l'ensemble du Canada en 2009 et à 5,2 % en 2008. Les pourcentages régionaux pour le Québec semblent supérieurs aux résultats nationaux. Il faudra davantage de données pour confirmer cette tendance.

Combien de Canadiens du Québec ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 6,2 % des Canadiens du Québec ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 6,2 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens du Québec sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ 10,7 % des Canadiens du Québec connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Le pourcentage était de 8,3 % l'année dernière. La conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

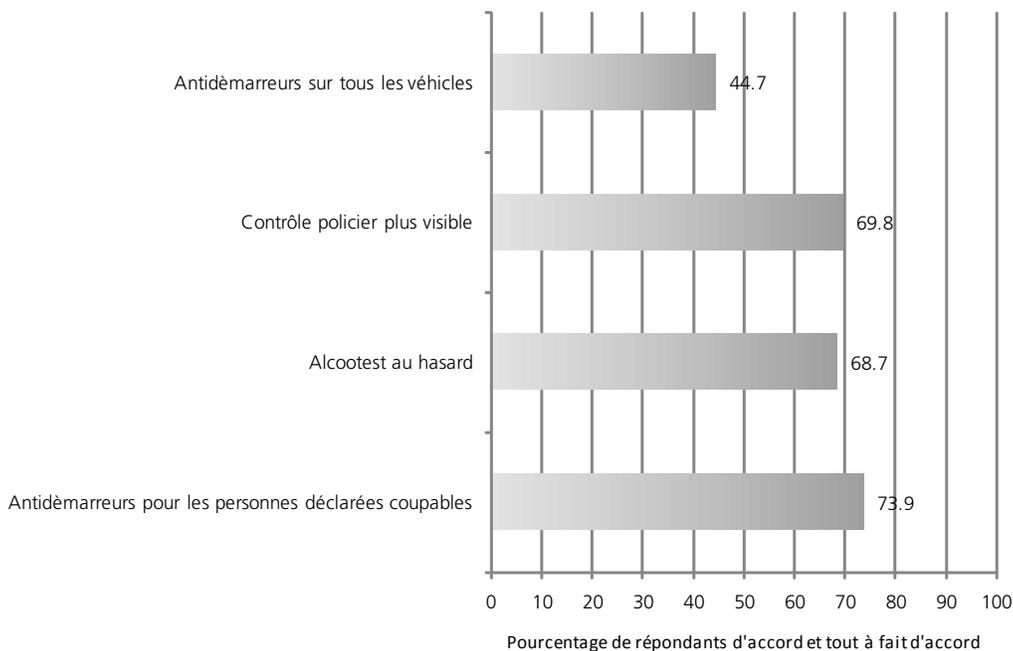
Au Québec, 11,1 % des Canadiens (comparativement à 10,4 % en 2008) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens du Québec portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comparativement à l'année dernière, une petite proportion des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'un bon nombre se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques au Québec? Le nombre de Canadiens du Québec préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 82,5 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est le prix de l'essence à la pompe (63,7 %) tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (41,4 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens du Québec? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 85,6 % des Canadiens du Québec – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui des chauffeurs de camions fatigués par les longues heures de conduite (74,9 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui du nombre de poids lourds sur les routes (45,3 %).

Degré de soutien aux différentes mesures au Québec. Les Canadiens du Québec manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 73,9 % des Canadiens du Québec sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. Le pourcentage était de 82 % l'année dernière. Les Canadiens du Québec ont aussi accordé leur appui aux mesures suivantes : 68,7 % (comparativement à 69,9 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse, 69,8 % (par rapport à 78,4 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse et près de la moitié des Canadiens (44,7 % en 2009 et 48,4 % en 2008) pensent que les antidémarrage devraient être obligatoires sur tous les véhicules.

Degré de soutien aux différentes mesures au Québec



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour tous les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens du Québec pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

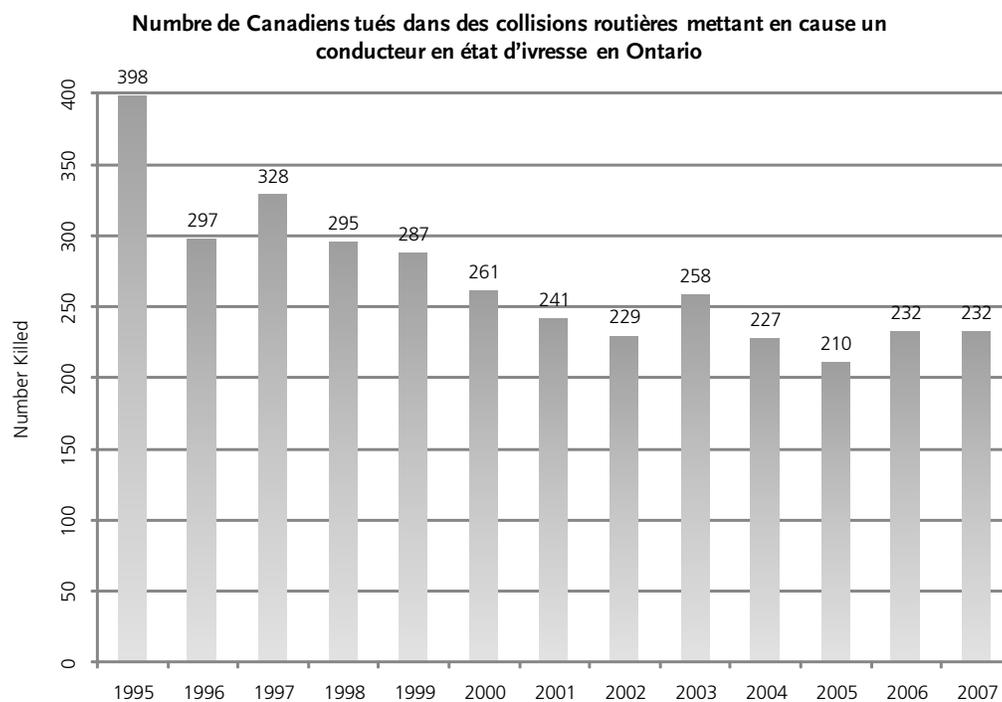
À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens du Québec ont participé au sondage en septembre et octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN ONTARIO

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour l'Ontario du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 200). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse en Ontario? En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 232 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Ontario, ce qui représentait une hausse considérable par rapport aux 210 de 2005 – le nombre le plus bas jamais comptabilisé en Ontario. Quoique la tendance générale de 1995 à 2005 ait révélé une progression soutenue dans la lutte contre l'alcool au volant en Ontario, les résultats de 2006 avaient augmenté par



Source: Mayhew et coll. (sous presse)

rapport à 2005. Cette hausse est maintenant confirmée par le total de 2007. Compte tenu de ces données, il semble que les gains aient été réalisés principalement au cours des années 1990 et qu'un plateau ait été atteint en Ontario depuis 2001. À ce jour, l'ensemble du Canada semble avoir atteint un plateau depuis 2000 et il pourrait y avoir des raisons de croire que le Canada fait des progrès sur le plan des décès liés à l'alcool (voir la fiche d'information nationale), mais cette tendance n'est pas encore apparente en Ontario.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Ontario? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 19 % des Canadiens d'Ontario ont admis l'avoir fait en 2009. Le pourcentage était de 17,5 % en 2008. Incidemment, le pourcentage pour l'Ontario est le même que pour l'ensemble du Canada. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance pour l'Ontario. En effet, deux points de données (2008 et 2009) sont insuffisants pour produire une comparaison valable. Ainsi, il est trop tôt pour dire si le nombre augmente ou diminue véritablement.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Ontario alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 4,4 % des Canadiens de l'Ontario ont admis avoir eu ce comportement en 2009. Ce pourcentage était de 3,9 % en 2008. Il se compare à 5,6 % pour l'ensemble du Canada en 2009 et à 5,2 % en 2008. Les pourcentages régionaux pour l'Ontario semblent inférieurs aux résultats nationaux. Il faudra davantage de données pour confirmer cette tendance.

Combien de Canadiens de l'Ontario ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 5,1 % des Canadiens de l'Ontario ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 8,8 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens de l'Ontario sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ un cinquième (20,9 %) des Canadiens de l'Ontario connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Le pourcentage était de 25,4 % l'année dernière. La conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

En Ontario, 16,6 % des Canadiens (comparativement à 15,5 % l'année dernière) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de l'Ontario portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une

sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comparativement à l'année dernière, une petite proportion des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'un bon nombre se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

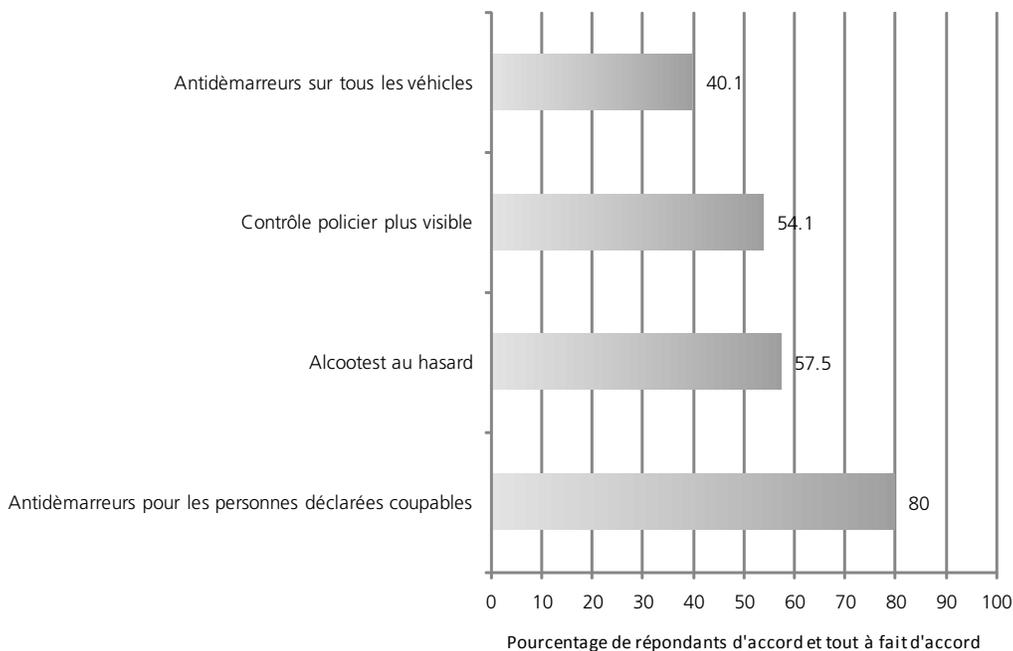
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques

en Ontario? Le nombre de Canadiens de l'Ontario préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 74,1 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est la sécurité routière (63,6 %), tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (36,1 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de l'Ontario? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 79,9 % des Canadiens de l'Ontario – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui du passage au feu rouge (73,1 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est le nombre de poids lourds sur les routes (39,6 %).

Degré de soutien aux différentes mesures en Ontario. Les Canadiens de l'Ontario manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 80 % des Canadiens de l'Ontario sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. Ce pourcentage était de 82,4 % l'année dernière. Les Canadiens de l'Ontario ont aussi évalué leur degré de soutien aux mesures suivantes : 57,5 % d'entre eux (comparativement à 63,7 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse, 54,1 % (par rapport à 62,2 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse et près de la moitié des Canadiens de l'Ontario, et 40,1 % (par rapport à 46,5 % en 2008) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur tous les véhicules.

Degré de soutien aux différentes mesures en Ontario



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour tous les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens de l'Ontario pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

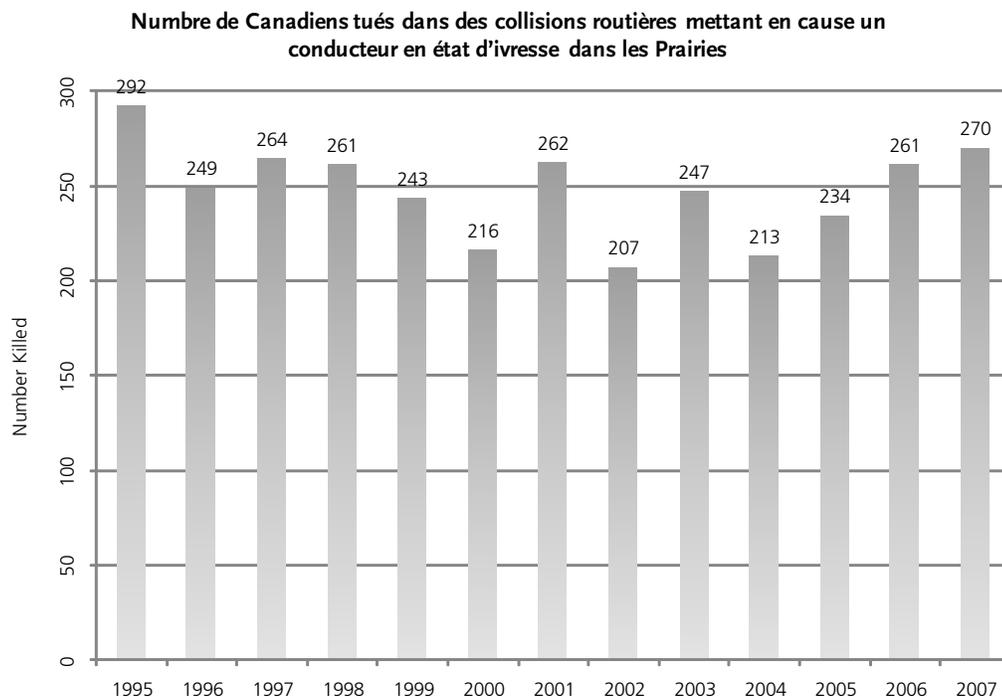
À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de l'Ontario ont participé au sondage en septembre et octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LES PRAIRIES

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région des Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 200). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse dans les Prairies? En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 270 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il s'agit d'une tendance à la hausse constante depuis 2004, ce qui semble indiquer que la lutte contre l'alcool au volant a cessé de progresser. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat national (270 décès dans les Prairies comparativement



à 863 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Il est conseillé de continuer de surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage. À ce jour, l'ensemble du Canada a atteint un plateau depuis 2000 et il pourrait y avoir des raisons de croire que le Canada fait des progrès sur le plan des décès liés à l'alcool (voir la fiche d'information nationale), mais cette tendance n'est pas encore apparente dans la région des Prairies.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans les Prairies? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 18,9 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont admis l'avoir fait en 2009. Le pourcentage était de 13 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance dans les Prairies. En effet, deux points de données (2008 et 2009) sont insuffisants pour produire une comparaison valable. Ainsi, il est trop tôt pour dire si le nombre augmente ou diminue véritablement. Il faudra plus de données pour confirmer s'il se dégagera ou non une tendance persistante et si les résultats pour les Prairies sont meilleurs ou pires que la moyenne nationale.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans les Prairies alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 6,6 % des Canadiens des Prairies ont admis avoir eu ce comportement en 2009. Ce pourcentage était de 2 % en 2008. Il se compare à 5,6 % pour l'ensemble du Canada en 2009 et à 5,2 % en 2008. Il faudra davantage de données pour déterminer s'il y a là une tendance. D'ici là, il est difficile de savoir si le nombre de conducteurs en état d'ivresse qui conduisent alors qu'ils pensent avoir dépassé la limite légale augmente ou diminue dans les Prairies et si les résultats sont meilleurs ou pires que la moyenne nationale.

Combien de Canadiens des Prairies ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 5,4 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 5,6 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens des Prairies sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ un quart (25,7 %) des Canadiens des Prairies connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Ce pourcentage était de 28,2 % l'année dernière. La conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens des Prairies, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

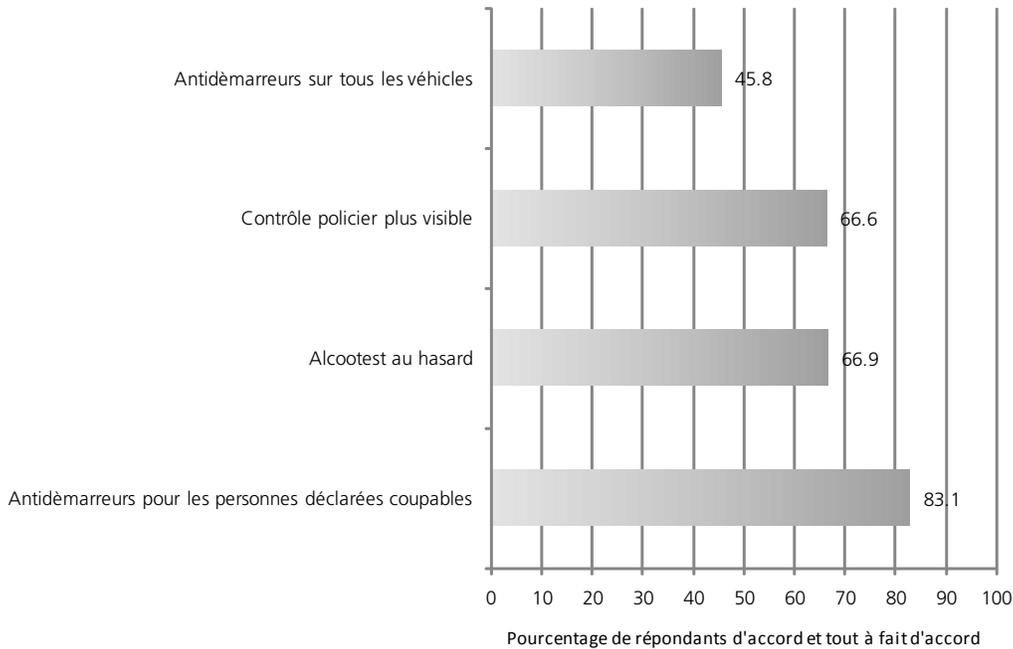
Dans les Prairies, 22,3 % des Canadiens (comparativement à 25 % l'année dernière) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens des Prairies portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comparativement à l'année dernière, seule une petite proportion des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'un bon nombre se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans les Prairies? Le nombre de Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 81,2 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est le crime (66 %), tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (27,1 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens des Prairies? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 84,9 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui du passage au feu rouge (72 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est du nombre de poids lourds sur les routes (25,1 %).

Degré de soutien aux différentes mesures dans les Prairies. Les Canadiens des Prairies manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 83,1 % des Canadiens de cette région sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. Le pourcentage était de 78,5 % en 2008. Les Canadiens des Prairies ont indiqué leur appui aux mesures suivantes : 66,9 % (71,9 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 66,6 % (69,2 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; près de la moitié des Canadiens des Prairies (45,8 % comparativement à 48,9 % en 2008) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur tous les véhicules.

Degré de soutien aux différentes mesures dans les Prairies



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour tous les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens des Prairies pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

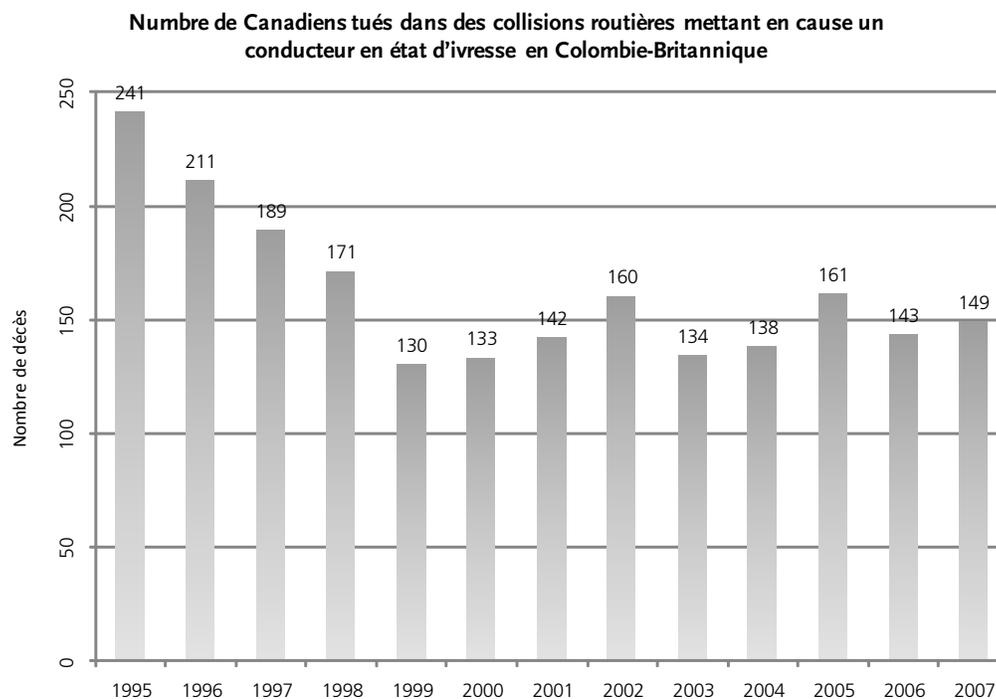
À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont participé au sondage en septembre et en octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région de la Colombie-Britannique du Sondage sur la sécurité routière de 2009 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada, l'Alliance canadienne du camionnage et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 200). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse en Colombie-Britannique? En 2007, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 149 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Colombie-Britannique, ce qui représente une diminution par rapport à 2005, mais une hausse comparativement à 2006, de même qu'à 2003, l'année où ce nombre a été le plus faible du nouveau



Source: Mayhew et coll. (sous presse)

millénaire. Dans ensemble, la lutte contre la conduite en état d'ivresse semble avoir cessé de progresser. De 1995 à 1999, le nombre de décès avait diminué de manière soutenue, passant de 241 à 130. Depuis 2000, il fluctue, mais sans jamais avoir été inférieur à celui de 1999. Depuis 2003, on constate une hausse graduelle et constante, de 134 à 149 (en rétrospective, le total pour l'année 2005 a été exceptionnellement élevé, probablement en raison d'une fluctuation aléatoire). À ce jour, l'ensemble du Canada a atteint un plateau depuis 2000 et il pourrait y avoir des raisons de croire que le Canada fait des progrès sur le plan des décès liés à l'alcool (voir la fiche d'information nationale), mais cette tendance n'est pas encore apparente en Colombie-Britannique.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Colombie-Britannique? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 16,4 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis l'avoir fait en 2009. Ce pourcentage était de 19,7 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance dans la région de la Colombie-Britannique. En effet, deux points de données (2008 et 2009) sont insuffisants pour produire une comparaison valable. Ainsi, il est trop tôt pour dire si le nombre augmente ou diminue véritablement. Si l'on s'en tient aux données de 2009, les résultats de cette année pour la Colombie-Britannique (16,4 %) sont à peu près de 2,5 points de pourcentage de moins que le résultat de 19 % pour l'ensemble du Canada. Ici encore, il faudra plus de données pour confirmer s'il se dégagera ou non une tendance et si les résultats de la Colombie-Britannique sont meilleurs ou pires que la moyenne nationale.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Colombie-Britannique alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 8 % des Britanno-Colombiens ont admis avoir eu ce comportement en 2009. Ce pourcentage était de 8,8 % en 2008. Il se compare à 5,6 % pour l'ensemble du Canada en 2009 et à 5,2 % en 2008. Les pourcentages pour la région de la Colombie-Britannique semblent plus élevés que les résultats nationaux. Il faudra davantage de données pour confirmer cette tendance.

Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 4,2 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,4 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Moins du quart (23 %) des Canadiens de la Colombie-Britannique connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont

pas eux-mêmes causée. Ce pourcentage était de 29,6 % l'année dernière. La conduite en état d'ivresse continue d'avoir des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la Colombie-Britannique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

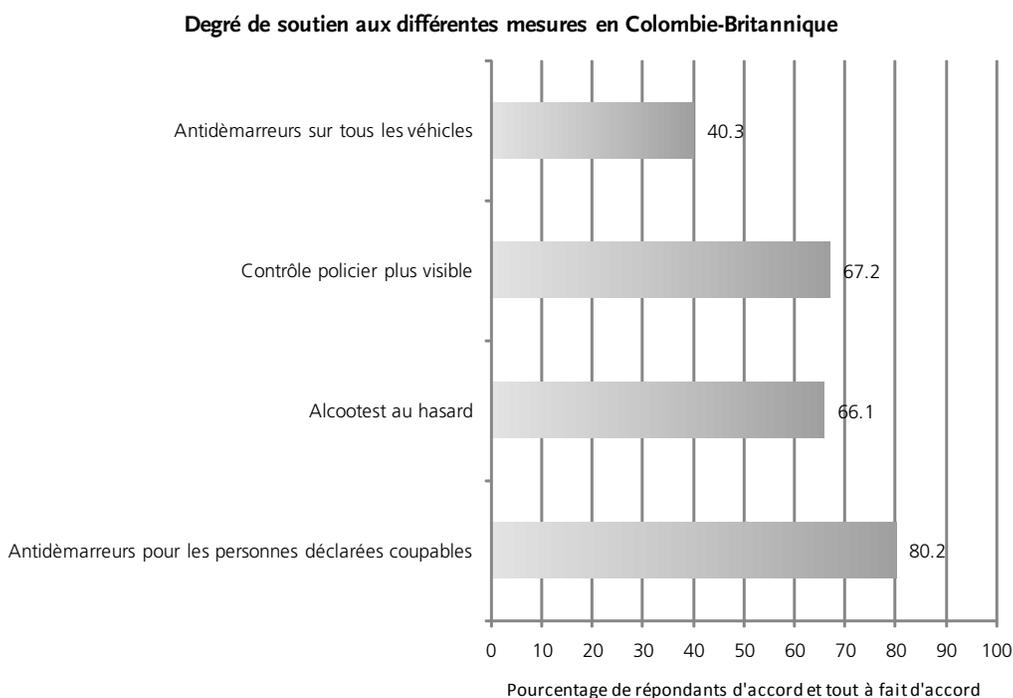
En Colombie-Britannique, 20,5 % des Canadiens (comparativement à 19,6 % en 2008) déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de la Colombie-Britannique portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'appête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comparativement à l'année dernière, une petite fraction des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie que bon nombre d'entre eux se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques en Colombie-Britannique? Le nombre de Canadiens de la Colombie-Britannique préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 86,6 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation est le prix de l'essence à la pompe (62,2 %), tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (38,4 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la Colombie-Britannique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 85,3 % des Britanno-Colombiens – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de l'excès de vitesse (79,3 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui du nombre de poids lourds sur les routes (27,3 %).

Degré de soutien aux différentes mesures en Colombie-Britannique. Les Canadiens de la Colombie-Britannique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 80,2 % des Britanno-Colombiens sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. La proportion était de 79 % en 2008. Les Canadiens de la Colombie-Britannique ont aussi noté leur appui aux mesures suivantes : 66,1 % (par rapport à 63,6 %

en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 67,2 % (comparativement à 62,4 % en 2008) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; et 40,3 % (comparativement à 53,5 % en 2008) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur tous les véhicules.



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour tous les véhicules, près de la moitié de tous les Britanno-Colombiens pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la Colombie-Britannique ont participé au sondage en septembre et octobre 2009. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la première fois, la moitié des répondants ont été joints au téléphone, tandis que l'autre moitié a rempli le questionnaire en ligne, dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.